Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Centre de la petite enfance (CPE) La ribambelle en folie Ltée	2009206	Le 02 décembre 2024
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
CPE la Ribambelle en Folie Ltée		(506) 423-6401
Adresse		
11782 144 Route Saint-Léonard NB E7E 2M1		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	Titre du poste	
Pascale Dumont-Levesque	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers administratifs tenus sur les lieux, mise à jour des dossiers pour les membres du personnel, des dossiers d'incident, de la santé, des dossiers pour les enfants (10 vérifiés) ainsi que les consentements signés. Observation de la collation fournie par les parents et du début de la sieste.pour les enfants en bas âge. Observation de la fin de la sieste, du yoga rigolo et de la collation fournie par les parents pour les préscolaires. L'un des enfants est parti jouer à l'extérieur avec une éducatrice pendant le yoga.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 décembre 2024 — Date

original signé par
Lynne Bijeau Thibodeau — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 décembre 2024 — Date